

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1er octobre 2025 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Nathalie Lanthier
- la conseillère Mélissa Morin
- la conseillère Kim Jones
- le conseiller Paul Gauthier
- le conseiller Danny Raymond

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode est aussi présente. La conseillère Marie T. Dupont est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu’il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 1er octobre 2025 à 19 h 32.

2025-10-001

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 1er octobre 2025 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d’en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l’ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Présentation du rapport financier 2024 par l’auditeur indépendant
 - 3.2. Dépôt – Rapport financier 2024
 - 3.3. Dépôt du maire sur les faits saillants du rapport financier 2024
 - 3.4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025
 - 3.5. Compensation de base aux municipalités du *Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local* (PAERRL) pour l’année 2024
 - 3.6. Compensation de base aux municipalités du *Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local* (PAERRL) pour l’année 2025
 - 3.7. Modification des résolutions 2025-03-015, 2025-03-017 et 2025-04-016 Octroi de mandats et autorisation de paiements – financement prioritaire par le *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec* (TECQ) 2024-2028
- 3.8. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande de contribution financière de l’*École du Val-des-Prés* – Salon du livre de Montréal
 - 4.2. Appui – Demande au *ministère des Transports et de la Mobilité durable* (MTMD) – Sécurité routière sur la route 338
5. Ressources humaines
 - 5.1. Proposition d’embauche – Chauffeur de camion de déneigement pour la saison 2025-2026
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des dépenses du mois de septembre 2025
 - 6.2. Dépôt des états comparatifs au 31 août 2025
 - 6.3. Autorisation de paiement à BC2 pour les travaux de concordance règlementaire
 - 6.4. Autorisation de paiement à *Gespro Groupe Conseil inc.* pour les services de surveillance de chantier relatifs aux travaux de réfection du pavage d’une portion du chemin Saint-Georges

- 6.5. Autorisation de paiement à *Gespro Groupe Conseil inc.* pour les services de révision du devis pour soumission dans le cadre des travaux de réfection du pavage d'une portion du chemin Saint-Georges
- 6.6. Autorisation de paiement à *Can-Explore inc.* pour les travaux d'inspection des réseaux sanitaires et pluviaux du village de Dalhousie dans le cadre du plan d'intervention
- 6.7. Autorisation de paiement à *Ali Excavation inc.* pour les travaux de réfection du pavage d'une portion du chemin Saint-Georges
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique
9. Travaux publics et voirie
- 9.1. Participation au projet de réfection du chemin Grand-Saint-Patrice Est
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
- 11.1. Mandat et autorisation de paiement – Déneigement des trottoirs des villages de Dalhousie et Saint-Télesphore
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2024 PAR L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Mme Chantal Moniqui, CPA auditrice indépendante de la firme *BCGO S.E.N.C.R.L.*, présente le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

2025-10-002

DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 176 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27-1) exigent la préparation et la présentation aux membres du conseil municipal du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre précédent ;

CONSIDÉRANT QUE cette présentation doit également inclure les états financiers de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation aux membres du conseil municipal, préalablement à la présente séance, des états financiers de la Municipalité préparés par la firme *BCGO S.E.N.C.R.L.*, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier de la Municipalité de Saint-Télesphore préparé par la firme *BCGO S.E.N.C.R.L.*, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ;

QUE le conseil municipal approuve le rapport financier ;

QU'une copie du rapport financier ainsi qu'une copie de la présente résolution soit transmise au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH), pour information et suivi.

2025-10-003

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1) qui stipulent que le Maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre précédent ainsi que ceux contenus au rapport de l'auditeur externe mandaté par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 176 et suivants du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c. C-27.1) exigent la préparation et la présentation aux membres du conseil municipal, du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre précédent ;

Le Maire fait lecture de son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe de la Municipalité, pour la période terminée le 31 décembre 2024 ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal accepte et procède à la publication du rapport du maire sur les faits saillants de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

2025-10-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.

2025-10-005 COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports et de la Mobilité durable* (MTMD) a versé une compensation de 145 739 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore informe le *ministère des Transports et de la Mobilité durable* (MTMD), par le biais du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH), de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs et aux exigences du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL).

2025-10-006 COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports et de la Mobilité durable* (MTMD) a versé une compensation de 159 065 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore informe le *ministère des Transports et de la Mobilité durable* (MTMD), par le biais du *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH), de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs et aux exigences du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* (PAERRL).

2025-10-007 MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS 2025-03-015, 2025-03-017 ET 2025-04-016 OCTROI DE MANDATS ET AUTORISATION DE PAIEMENTS – FINANCEMENT PRIORITAIRE PAR LE PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a adopté les résolutions numéros 2025-03-015, 2025-03-017 et 2025-04-016 pour l’octroi de mandats et l’autorisation de paiements pour des services professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE ces résolutions prévoyaient que les dépenses soient financées à partir de l’excédent non affecté ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de préciser l’ordre de financement pour ces dépenses, afin de prioriser les programmes de subventions disponibles ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la résolution numéro 2025-03-015 (GESPRO Groupe Conseil – plan d’intervention et évaluation des stations d’épuration) soit modifiée afin que la dépense soit financée en priorité par le *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028) et, advenant que celle-ci ne soit pas jugée admissible, qu’elle soit financée à partir de l’excédent non affecté ;

QUE la résolution numéro 2025-03-017 (Rémi Bergevin Designer – plans et devis pour la réfection du centre communautaire Rémi-Sauvé) soit modifiée afin que la dépense soit financée en priorité par le *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028) et, advenant que celle-ci ne soit pas jugée admissible, qu’elle soit financée à partir de l’excédent non affecté ;

QUE la résolution numéro 2025-04-016 (GESPRO Groupe Conseil – révision du devis de soumission pour la réfection d’une portion du chemin Saint-Georges) soit modifiée afin que la dépense soit financée en priorité par le *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028) et, advenant que celle-ci ne soit pas jugée admissible, qu’elle soit financée à partir de l’excédent non affecté ;

QUE les dispositions de la présente résolution prévalent sur toute disposition incompatible contenue dans les résolutions modifiées.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
15-09-2025	Diocèse de Valleyfield Mme Martine Quevillon Directrice générale	Invitation pour le 68e souper annuel du « Prêt d’Honneur »
26-09-2025	Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation M. Nicolas Paradis	Approbation de la constitution de la régie intermunicipale relative à l’entretien et la gestion du Centre sportif Soulanges

2025-10-008

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L’ÉCOLE DU VAL-DES -PRÉS –
SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT la demande reçue de l’école du Val-des-Prés sollicitant l’appui financier des municipalités desservies par l’école afin de permettre la participation des élèves à une sortie éducative au Salon du livre de Montréal, prévue le 19 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT que cet événement culturel majeur favorise la rencontre avec des auteurs, la découverte de la littérature et le développement du goût de la lecture chez les jeunes ;

CONSIDÉRANT que le coût du transport pour cette activité s’élève à 1 650 \$ et que les enseignants de l’école souhaitent obtenir une contribution financière des trois municipalités concernées en fonction de la provenance des élèves ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Télesphore compte vingt pourcent (20 %) des élèves inscrits à cette école ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accorde une contribution financière de 350 \$ à l’*École du Val-des-Prés* pour la sortie éducative au Salon du livre de Montréal ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à payer un montant de 350 \$ et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 190 00 970.

		POUR	CONTRE	MONTANT
Maire	David McKay			
Conseillère #1	Nathalie Lanthier	X		350 \$
Conseillère #2	Mélissa Morin	X		200 \$
Conseillère #3	Kim Jones	X		370 \$
Conseiller #4	Paul Gauthier	X		350 \$
Conseiller #5	Danny Raymond	X		350 \$
Conseillère #6	Marie T. Dupont	Absente		

2025-10-009

APPUI - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) – SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LA ROUTE 338

CONSIDÉRANT QUE la route 338 (rue Principale) est sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), et que la responsabilité de sa sécurité incombe exclusivement au ministère ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Zotique a formulé à plusieurs reprises des demandes claires et justifiées visant à améliorer la sécurité sur cette route, notamment par l’ajout de traverses piétonnières, de feux clignotants ou d’autres mesures de modération de la circulation ;

CONSIDÉRANT QUE la lettre du MTMD datée du 5 septembre 2025 rejette une fois de plus la demande de la Ville de Saint-Zotique, malgré les préoccupations croissantes de la population et les données démontrant une augmentation de la circulation sur la route 338 et des risques pour les usagers vulnérables ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers de la route 338 sur le territoire de la Ville de Saint-Zotique constitue une priorité et qu’elle ne saurait être conditionnelle à la réalisation d’un projet de carrefour giratoire à plus long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution adoptée par la Ville de Saint-Zotique dénonce publiquement le refus du MTMD et réitère la demande d’actions immédiates en matière de sécurité routière ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal de Saint-Télesphore apporte son appui officiel à la résolution adoptée par la Ville de Saint-Zotique ;

QUE le conseil municipal se joigne à cette démarche afin de faire front commun pour une sécurité routière équitable et responsable sur la route 338 ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Saint-Zotique, à la direction générale territoriale du MTMD, à la ministre responsable, aux instances régionales concernées ainsi qu’à la Députée de Soulanges, Mme Marilyne Picard, pour information.

2025-10-010

PROPOSITION D’EMBAUCHE – CHAUFFEUR DE CAMION DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2025-2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit pourvoir un poste de chauffeur de camion de déneigement pour assurer le service durant la saison hivernale 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du responsable des travaux publics et de la directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT que la personne candidate recommandée possède les compétences et qualifications requises pour occuper ce poste ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore procède à l’embauche de M. Samuel Deshaies à titre de chauffeur de camion de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026 ;

QUE les conditions de travail soient établies conformément au contrat de travail intervenu entre la Municipalité et l’employé ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2025-10-011

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière ;

Salaires versés du 1 ^{er} au 30 septembre 2025	21 322,97 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 30 septembre 2025	19 863,55 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 30 septembre 2025	13 421,12 \$
Comptes à payer au 30 septembre 2025	130 231,94 \$
TOTAL	184 839,58 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de septembre 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes de septembre 2025 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 30 septembre 2025 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 30 septembre 2025.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2025

Tel que prescrit par l’article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 31 août 2025.

2025-10-012

AUTORISATION DE PAIEMENT À BC2 POUR LES TRAVAUX DE CONCORDANCE RÈGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-21 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, mandatant BC2 pour les travaux de concordance règlementaire relatif au nouveau schéma d’aménagement au montant de 81 509,23 \$ taxes incluses ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à BC2 un montant de 4 014,52 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

2025-10-013

AUTORISATION DE PAIEMENT À GESPRO GROUPE CONSEIL INC. POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DE CHANTIER RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE D’UNE PORTION DU CHEMIN SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-019 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 juillet 2025, mandatant la firme *Gespro Groupe Conseil inc.* pour les services de surveillance de chantier relatifs aux travaux de réfection du pavage d’une portion du chemin Saint-Georges au montant de 28 230 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément au mandat octroyé et qu’ils ont permis de réaliser des économies de 12 247,50 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à la firme *Gespro Groupe Conseil inc.* un montant de 13 934,98 \$, taxes incluses à même le poste budgétaire 02 130 00 414 ;

QUE la dépense soit financée en priorité par le *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028) et, advenant que celle-ci ne soit pas jugée admissible, qu’elle soit financée à partir de l’excédent non affecté.

2025-10-014

AUTORISATION DE PAIEMENT À GESPRO GROUPE CONSEIL INC. POUR LES SERVICES DE RÉVISION DU DEVIS POUR SOUMISSION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE D’UNE PORTION DU CHEMIN SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT la résolution 2025-04-016 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025 pour l’octroi de mandat et l’autorisation de paiement pour les services de révision du devis pour soumission dans le cadre des travaux de réfection de pavage d’une portion du chemin Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT QUE les services pour la préparation du devis pour les services de contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux ont été rajoutés ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-04-016 autorisait la directrice générale et greffière-trésorière à payer un montant maximal de 2 750 \$ plus taxes applicables à la firme *Gespro Groupe Conseil inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE des visites et interventions supplémentaires ont été requises afin de préciser certains éléments du devis, dans le but d’optimiser le projet et de générer des économies lors de l’octroi du contrat des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture numéro 51460 datée du 2 août 2025 au montant de 2 914,62\$ taxes incluses ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à la firme *Gespro Groupe Conseil inc.* un montant de 2 914,62 \$, taxes incluses à même le poste budgétaire 02 130 00 414 ;

QUE la dépense soit financée en priorité par le *Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028) et, advenant que celle-ci ne soit pas jugée admissible, qu’elle soit financée à partir de l’excédent non affecté.

2025-10-015

AUTORISATION DE PAIEMENT À CAN-EXPLORE INC. POUR LES TRAVAUX D’INSPECTION DES RÉSEAUX SANITAIRES ET PLUVIAUX DU VILLAGE DE DALHOUSIE DANS LE CADRE DU PLAN D’INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE les conduites d’égout pluvial du secteur Dalhousie, issues de fossés canalisés, ne faisaient pas partie des conduites visées par le Plan d’intervention et n’étaient donc pas incluses dans le mandat confié à *GESPRO Groupe Conseil inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaitait obtenir de l'information sur ces conduites et a demandé à *GESPRO* de vérifier si *Can-Explore inc.*, déjà mandatée pour l'inspection du réseau sanitaire et pluvial, pouvait également procéder à l'inspection de celles du secteur Dalhousie ;

CONSIDÉRANT QUE *Can-Explore inc.* a accepté de réaliser ces inspections aux mêmes taux linéaires négociés avec *GESPRO*, lesquels s'avéraient avantageux compte tenu des faibles quantités en cause et de la configuration particulière du secteur (réseau souterrain comparativement à des fossés canalisés) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devaient être exécutés immédiatement après la fin du mandat de *Can-Explore* avec *GESPRO*, soit le 25 avril 2025, permettant ainsi à la Municipalité d'éviter des frais supplémentaires de mobilisation et de démobilisation ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les précautions exprimées par *Can-Explore* quant aux difficultés de nettoyage et aux limites possibles d'inspection, la situation rencontrée sur le terrain s'est avérée considérablement plus complexe que prévue, notamment en raison :

- De la présence d'un plus grand nombre de conduites que celles identifiées aux plans ;
- D'obstructions importantes (roches, matériaux divers) nécessitant plusieurs interventions de nettoyage hydrodynamique ;
- De raccordements pénétrants et de débris rendant l'inspection particulièrement difficile et entraînant des reprises multiples ;
- De la nécessité pour la Municipalité de procéder au nettoyage d'un fossé à la machinerie afin de permettre l'accès ;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions exceptionnelles ont prolongé la durée des travaux, entraîné des délais d'attente pour les équipes et nécessité des interventions supplémentaires, justifiant ainsi des frais additionnels d'attente, d'inspection et de nettoyage ;

CONSIDÉRANT QUE les inspections n'ayant pu être complétées en une seule journée, l'équipe de *Can-Explore* a dû revenir le 28 avril 2025, occasionnant des frais supplémentaires de mobilisation et de démobilisation imputables à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Can-Explore inc.*, un montant de 9 947,63 \$, taxes incluses à même le poste budgétaire 02 130 00 414 ;

QUE la dépense soit financée en priorité par le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028) et, advenant que celle-ci ne soit pas jugée admissible, qu'elle soit financée à partir de l'excédent non affecté.

2025-10-016

AUTORISATION DE PAIEMENT À *ALI EXCAVATION INC.* POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE D'UNE PORTION DU CHEMIN SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-018 adoptée lors de la séance extraordinaire du 21 juillet 2025 pour l'ouverture des soumissions et l'adjudication du contrat à *Ali Excavation inc.* pour les travaux de réfection de pavage d'une portion du chemin Saint-Georges au montant de 691 984,09 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués de façon conforme au devis et à la satisfaction de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme *Gespro Groupe Conseil inc.* de paiement numéro 1 au montant de 494 400,82 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Ali Excavation inc.*, un montant de 494 400,82 \$, taxes incluses à même le poste budgétaire 23 040 00 721 ;

QUE la dépense soit financée par le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028), le fonds de voirie ainsi que le *Programme d'aide à la*

voirie locale (PAVL) sous-volet Projets particuliers d’amélioration d’envergure ou supramunicipaux (PPA-ES).

2025-10-017

PARTICIPATION AU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN GRAND SAINT-PATRICE EST

CONSIDÉRANT le projet de travaux présenté par la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton sur le chemin Grand Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT l’estimation des coûts à 2 099 750 \$, selon le document préparé par la firme *Civitas* en date du 3 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet fera l’objet d’une demande d’aide financière au *Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – volet Redressement-Sécurisation*, laquelle sera déposée par la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ;

CONSIDÉRANT l’entente intermunicipale relative à l’entretien d’un tronçon du chemin du Grand Saint-Patrice, datée du 14 novembre 2018 et toujours en vigueur, conclue avec la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore confirme sa participation au projet de réfection du chemin Grand Saint-Patrice Est, sous réserve que les conditions de l’entente intermunicipale relative à l’entretien dudit tronçon, du 14 novembre 2018, soient respectées et que les conditions suivantes soient également respectées :

- L’obtention d’une subvention couvrant minimalement 50 % du coût des travaux ;
- La limitation à une augmentation maximale de 10 % du coût total des travaux ; au-delà de ce seuil, la Municipalité de Sainte-Justine devra retourner consulter ses partenaires afin de réviser l’entente.

2025-10-018

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS DES VILLAGES DE DALHOUSIE ET SAINT-TÉLESPHORE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le déneigement et l’entretien sécuritaire des trottoirs situés dans les villages de Dalhousie et de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT l’offre de services reçue de la *Ferme J.C. Sauvé* au montant de 16 000 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le montant du mandat est inférieur au seuil d’appel d’offres prévu par la réglementation applicable, permettant ainsi son octroi de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d’accepter cette offre afin d’assurer la continuité et la qualité du service ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le mandat de déneigement des trottoirs des villages de Dalhousie et de Saint-Télesphore pour la saison hivernale 2025-2026 soit octroyé à la *Ferme J.C. Sauvé* ;

QUE ce mandat soit octroyé de gré à gré conformément aux dispositions légales applicables ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Ferme J.C. Sauvé*, un montant de 18 396 \$, taxes incluses à même le poste budgétaire 02 330 00 453 selon les modalités suivantes :

15 novembre 2025	3 066 \$
15 décembre 2025	3 066 \$
15 janvier 2026	3 066 \$
15 février 2026	3 066 \$
15 mars 2026	3 066 \$
15 avril 2026	3 066 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Location du gymnase de l'École Immaculée-Conception pour les joutes de pickleball
- Rencontres municipales pour les comités de loisirs
- Remerciements au conseil pour leur dévouement lors du dernier mandat

2025-10-019

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 1er octobre 2025 soit levée à 20 h 39.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière